

# Informations et documents

Brochure pour les professionnels de la santé « Améliorer la reconnaissance des victimes de l'amiante »

Formulaire de demande « Indemnisation d'une maladie de l'amiante » (AFA 01 F)

Attestation médicale (AFA 02 F)

Formulaire « Communiquer les coordonnées d'un patient au Fonds amiante »

Dépliant général « Le Fonds amiante - Quels sont mes droits ? »

Ces documents sont disponibles sur notre site web au format électronique : [www.fondsamiante.be/documents](http://www.fondsamiante.be/documents)

Une version papier peut être demandée via [communication@fedris.be](mailto:communication@fedris.be).

## Contact



Fonds amiante  
Avenue de l'Astronomie 1  
1210 Bruxelles



+32 2 272 20 70



[info.afa@fedris.be](mailto:info.afa@fedris.be)



[www.fondsamiante.be](http://www.fondsamiante.be)



ER: Pascale Lambin, Fedris, Avenue de l'Astronomie 1, 1210 Bruxelles • Janvier 2023



**Améliorer la reconnaissance des victimes de l'amiante**

Comment contribuer à la mission du Fonds amiante en tant que médecin



## LE FONDS AMIANTE

a été créé en 2007 et est géré par Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels. Le Fonds amiante (AFA) informe, indemnise et accompagne toutes les victimes de l'amiante qui y ont été exposées en Belgique : travailleurs du secteur privé et du secteur public, travailleurs indépendants et victimes environnementales, ainsi que leurs proches en cas de décès.

Nous indemnisons les maladies suivantes :

- Mésothéliome
- Asbestose
- Épaississements pleuraux diffus bilatéraux
- Cancer du larynx provoqué par l'amiante
- Cancer du poumon provoqué par l'amiante
- Cancer de l'ovaire provoqué par l'amiante

## Votre rôle en tant que médecin

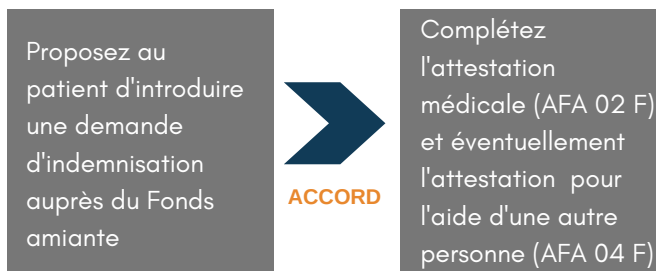
En votre qualité de médecin spécialiste, vous êtes en contact avec des patients atteints de maladies provoquées par une exposition à l'amiante.

À ce titre, vous pouvez aider ces patients à faire valoir leurs droits en leur proposant d'introduire une demande d'indemnisation auprès du Fonds amiante.

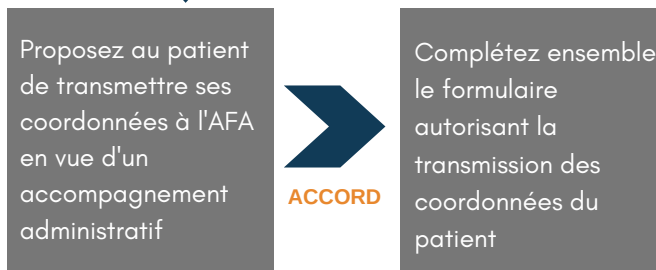
Merci pour votre collaboration !

## Que pouvez-vous faire ?

Lors d'un entretien avec un patient présentant une pathologie liée à l'amiante :



REFUS



REFUS

